

GALERIES MAMAN
LOUISE
 MEUBLES
 CADEAUX pour FÊTES
 Chânes-langues, Glaces
 LITÈRES - MATELAS
 Immense choix. Bas prix
 179, Rue de Lannoy, et
 98, Cours du Saint-Jean
 (Tél. 27-47)

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Anniversaire
 d'Inauguration
 des
CHAUSSURES DOLLY
 20, Rue de Lannoy, 20
 ROUBAIX
 PROFITEZ
 DES SÈRES RECLAME
 Un superbe DÉJEUNER
 est offert à tout acheteur

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00
France et Belgique.....	> 23.00 ; > 43.00 ; > 80.00
Etranger : Tarif A.....	> 35.00 ; > 70.00 ; > 140.00
Tarif B.....	> 50.00 ; > 100.00 ; > 200.00

ANNONCES.....
 REDACTION.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 24 et 1904. Inter. 6.
TOURCOING.....	33, rue Carnot, Tél. 24.
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 00.49.

BILLET PARISIEN

Prodrome d'anarchie

(D'un rédacteur spécial)

PARIS 15 MAI (MINUIT).

Malgré les conseils de sagesse qui leur ont été prodigués par le Gouvernement, les postiers se sont livrés aujourd'hui à des manifestations dont le véritable défilé au public, dont les fonctionnaires sont évanoués, est d'être publiés, ils ont interrompu leur service dans des conditions particulièrement injurieuses. Et, au cours d'une réunion tenue dans la soirée, ils ont décidé de suspendre à nouveau leur service demain, pendant une heure.

Les perturbations amenées par ces étranges procédés ont été graves dans certaines branches de l'industrie et du commerce; elles représentent des pertes considérables qui seront supportées, en définitive, par le consommateur, c'est-à-dire par tout le monde. Mais, de ce bon public qui se trouve être la victime des agissements des meneurs de la Fédération postale, ceux-ci semblent se soucier comme de leur premier message télégraphique.

Nous avons peine à croire que leurs initiatives soient approuvées par la majorité du personnel des Postes. Mais ce que nous savons bien, c'est que le Gouvernement n'a fait qu'obéir aux sentiments du public en décidant des sanctions qui frapperont les dirigeants du mouvement, qui risquent de compromettre la cause défendue par les employés des P.T.T. devant le Gouvernement et l'opinion publique.

Ce que le public ne peut admettre, c'est la conception égoïste des éléments extrémistes de nos syndicats de fonctionnaires, qui prennent d'étranges libertés avec les devoirs de leur charge. Le droit de grève n'a jamais été reconnu aux fonctionnaires, pas même par le Gouvernement cartelliste, tant une grève des services publics, choquant dans son principe, est préjudiciable aux intérêts de tous. Si les fonctionnaires des Postes ne sont pas satisfaits des conditions qui leur sont accordées, ils ont mille moyens d'exprimer leurs doléances. Le Parlement a entendu trop souvent l'exposé des revendications des postiers pour qu'on ait douté de la sollicitude de nos députés pour cette catégorie de fonctionnaires.

Mais l'action directe préconisée par les éléments unitaires qui, dans toutes les branches de l'activité nationale, travaillent à jeter le poids de l'anarchie et la crise d'autorité, doublés d'une crise de conscience professionnelle, constituent un mal pour le présent et un péril pour l'avenir.

Contre ce danger, tous les partis fidèles à la nation doivent réagir vigoureusement et le Gouvernement se doit de payer d'exemple.

Un Conseil des ministres

Paris, 15 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en Conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. M. André Tardieu, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du président de la République le mouvement préfectoral suivant :

M. Maurice Le Hoc, sous-préfet de Haguenau, est nommé préfet du Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Paul Vidal, appelé à d'autres fonctions ; M. Bernard Larroque, sous-préfet de Pontoise, est nommé préfet du Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Le Hoc, appelé à d'autres fonctions.

L'AFFAIRE HANAU SERA JUGÉE LE 30 OCTOBRE

Paris, 15 mai. — Jeudi après-midi, à la 11^e Chambre, a été appelée l'affaire de Mme Hanau. Après observations des avocats, le tribunal a nommé trois médecins : les docteurs Paul, Gautier et Dufour, pour se rendre à la maison de santé où est actuellement en traitement Mme Hanau, afin qu'ils disent à quel moment Mme Hanau pourra utilement comparaître devant le tribunal.

Une discussion s'engagea toutefois avec M. Dominique, mais uniquement sur la date définitive. On se décide pour le 30 octobre, à raison de deux ou trois audiences par semaine. Les mois de novembre et de décembre sont ainsi mobilisés.

A la Banque des Règlements internationaux



MM. QUENAY ET HUELSE AU BUREAU DE LA PRESSE.
 Notre photo montre M. Quenay, directeur de la Banque des règlements internationaux et M. Huelse, sous-directeur allemand, s'entretenant à Bâle avec les journalistes au bureau de l'information de la presse. (W.V.P.)

LETTRE DE BRUXELLES

La réorganisation linguistique de l'enseignement

(D'un correspondant particulier)

BRUXELLES, 15 MAI 1930.

Les projets linguistiques scolaires déposés au Sénat par M. Jaspar, réclament trois langues officielles en Belgique : le français, le flamand et l'allemand. C'est en ces trois langues que l'enseignement primaire et l'enseignement moyen vont être donnés à partir de la prochaine rentrée des classes, à savoir en français dans la région wallonne, en flamand dans la région flamande, en allemand dans la région allemande.

La langue flamande est citée la première dans le texte légal, le français vient en second lieu et l'allemand « in fine ». Le fait vaut d'être cité. La question de préséance du flamand sur le français ou du français sur le flamand a été soulevée. Impossible dans un texte de mettre les deux sur le même pied. Le français pouvait-il arguer de sa situation passée pour installer le premier dans l'énumération? Le flamand avait-il droit de prendre la préséance? Les deux thèses furent examinées. C'est le flamand qui a obtenu le premier rang.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, les localités seront tenues d'installer des classes spéciales pour des enfants — quand ils seront au moins vingt — dont la langue ne sera pas celle de la région officielle. Pour l'enseignement moyen, dix élèves suffiront pour amener la création de ces classes spéciales.

L'organisation de ces classes primaires ou moyennes ne sera cependant réalisée que si les enfants en cause sont capables de recevoir l'enseignement dans la seconde langue demandée. La décision du père de famille sera, à ce sujet, vérifiée par la direction de l'école appuyée sur un jury. Droit d'appel est accordé à la Commune, à l'inspection scolaire et au père de famille, auprès du ministre, qui statue définitivement après enquête supplémentaire.

La délimitation de la frontière linguistique est laissée à l'appréciation du Roi. Dans les communes situées sur cette frontière et dans l'agglomération bruxelloise, la langue véhiculaire de l'enseignement sera celle des parents. Selon les besoins des élèves et les contingences locales, le ministre peut apporter des tempéraments à l'application de la loi, pour autant qu'ils ne nuisent pas à l'enseignement de la langue maternelle.

Les écoles libres ne reçoivent des subides que pour autant qu'elles se soumettent à ces prescriptions. A la demande d'un certain nombre de pères de famille, des cours de seconde langue peuvent être organisés.

Contre ce projet, le Roi qu'il appartient de trancher l'épineuse question des frontières linguistiques. C'est aux ministres présents et futurs qu'appartient l'ultime décision d'imposer aux pères de famille telle ou telle langue pour l'enseignement de ses enfants. Les choses se passeront peut-être le plus loyalement du monde; mais si jamais la guerre scolaire et les passions politiques viennent à se déchaîner jusque dans les plus petits villages, quels troubles ne s'en suivraient-ils pas? On espère que l'apaisement linguistique et la paix scolaire iront de compagnie.

Les timbres allemands de la revanche

Strasbourg, 15 mai. — Le « Messager d'Alsace » reproduit un timbre de propagande dont on se sert en Allemagne pour l'expédition de lettres et de cartes postales.

Ce timbre représente la cathédrale de Strasbourg avec cette légende : « Vergesst nie das Verlorene ! » c'est-à-dire : « N'oubliez jamais ce qui est perdu ! » Il y a lieu de rappeler que cette exhortation rappelle, à s'y méprendre, les lignes que le feld-marschal von Hindenburg avait tracées en 1925 sur la couverture d'un almanach de propagande représentant précisément la cathédrale de Strasbourg : « Ce n'est pas par de mélangées réflexions que l'on ramènera à cet état de choses. Ce qui fut allemand doit redevenir allemand. Prends-en note, ô jeunesse allemande ».

Ces réflexions, l'autographe du feld-marschal figurent sous la légende du cliché et cette légende disait : « Pays allemand arraché, mais non oublié ».

La fête nationale en Roumanie

Devant la tribune royale, le prince régent Nicolas, à cheval, vient présenter ses hommages à la princesse mère Hélène (au centre) et à la princesse Olga de Yougoslavie. A gauche : Le petit roi-Michel. (W.V.P.)

Une conférence franco-italienne pour aplanir les difficultés entre les deux pays



Devant la tribune royale, le prince régent Nicolas, à cheval, vient présenter ses hommages à la princesse mère Hélène (au centre) et à la princesse Olga de Yougoslavie. A gauche : Le petit roi-Michel. (W.V.P.)

Pendant deux heures, à Paris téléphonistes et télégraphistes ont fait la grève des bras croisés

Paris, 15 mai. — Jeudi, vers 11 heures, dans les différents services des P.T.T., un mouvement de protestation s'est dessiné. Il s'agit de la grève des bras croisés. Les téléphonistes et télégraphistes, ont fait la grève des bras croisés. Le téléphone a été presque immédiatement embouteillé d'une telle façon qu'il est devenu impossible d'obtenir une communication dans certains secteurs.

Le mouvement, comme d'habitude, est parti des principaux bureaux : ceux du central et Gutenberg. Les services de l'interurbain, en peu de temps, ont cessé de répondre aux appels des abonnés.

Dans les bureaux de postes, les employés, évidemment avertis du mouvement, ont commencé à expliquer les raisons de leur manifestation : « On ne veut pas être traités comme à l'habitude », disaient-ils.

Les bureaux plus éloignés du centre, les « petits centraux », comme Laborde ou Autenil ont été plus longs à participer au mouvement. Les téléphonistes, d'ailleurs, appelées par une de leurs collègues d'un central au travail, ne refusant pas de brancher une communication. Les habituels cris et chants des jours de grève ont marqué, aux deux importants centraux de la rue de Grenelle et de la rue du Louvre, les changements de service. Il est à remarquer, toutefois, que les facteurs ne sont pas directement intéressés aux revendications des commis et que, s'ils les appuient, c'est par solidarité.

Dans les centraux télégraphiques

La grève des bras-croisés qui, jeudi matin, vers 11 heures, avait éclaté parmi le personnel du central télégraphique, s'est étendue au personnel du central télégraphique de la rue de Grenelle.

Au moment du changement de service, à midi, l'équipe descendante a embouteillé les voies d'accès à la salle des appareils télégraphiques, empêchant l'équipe montante, d'accord avec elle, de prendre le travail.

Dans les grands centraux de la rue du Louvre, près de la poste principale, le mouvement de grève a été observé par une discipline nautique. Les télégraphistes se sont abstenus de toute manifestation extérieure ; elles se sont bornées à ne pas répondre aux appels des abonnés.

Par contre, les guichets de la recette principale ont fonctionné comme à l'accoutumée. Il en est de même dans les services postaux.

Le mouvement a duré deux heures et demi

La grève des bras-croisés a cessé au central télégraphique de la rue de Grenelle, où le travail a repris d'une façon normale, à partir de 13 h. 45.

L'ordre de grève aux facteurs

Le Syndicat national des P.T.T. avait organisé pour ce matin, entre 11 et 13 heures, une grève générale dans les centraux téléphoniques et télégraphiques de la Seine. L'ordre de grève a été exécuté, mais d'une façon imparfaite ; de nombreux agents ayant voulu travailler, les grévistes avaient fermé les portes des centraux, de sorte qu'au moment de la rentrée de nombreux employés n'ont pu rentrer. Cependant, par suite du sabotage du travail des agents restés à leurs postes, les services téléphoniques et télégraphiques ont été paralysés.

Deux centraux : Gutenberg et Louvre, ont été principalement atteints par la grève. Aucun incident ne s'est produit. La police n'a pas eu à intervenir.

Le Syndicat national des P.T.T. a également lancé un ordre de grève au personnel postal. Le service des lettres et des facteurs devra cesser le travail entre 18 et 20 heures.

Des sanctions contre les meneurs

Ces événements ont eu leur répercussion au Conseil des ministres de jeudi matin. En effet, à la suite de l'arrêt de travail de deux heures provoqué dans la moitié environ des services électriques des P.T.T., par le Syndicat des agents, le Conseil a arrêté les décisions suivantes :

Toutes mesures seront prises sans délai pour assurer contre le retour d'une telle interruption la marche des services publics.

Des sanctions seront prononcées contre les agents qui, malgré l'injonction de leurs chefs, auront refusé de continuer leur travail.

Sur la proposition de M. Germain Martin, ministre du Budget, le Conseil des ministres a arrêté les mesures à prendre en vue de répartir les crédits alloués par les lois des 23 décembre 1929 et 16 avril 1930, pour la justification des traitements et salaires des personnels civils et militaires de l'État.

La note française sur les États-Unis d'Europe

Paris, 15 mai. — C'est définitivement samedi soir que sera communiqué à la presse, la note française relative à l'organisation des États-Unis d'Europe. Ce document aura préalablement été remis aux vingt-six puissances européennes intéressées et, pour information, aux autres principales puissances mondiales.

Dans cette note, assure-t-on, M. Briand suggérerait dans le cadre de la Société des Nations et en respectant la souveraineté des États représentés, de substituer un organisme spécial, qui se saisirait, par le moyen de conférences périodiques, des différents problèmes d'intérêt général concernant l'ensemble des puissances européennes.

Le ministre des Affaires étrangères français demanderait à ses collègues de lui indiquer sous quelle forme pourrait, à leur avis, s'établir cette coopération et à quelles matières elle pourrait s'appliquer. M. Briand solliciterait une réponse assez rapide à son questionnaire, dans le délai de deux semaines, de façon à se trouver en mesure d'insérer dans le rapport pour la prochaine assemblée de la S.D.N. et à pouvoir la saisir, en septembre prochain, d'un projet concret.

« Je vais à la mort ou à la victoire » déclare la poétesse hindoue Naidu

Londres, 15 mai. — Un télégramme de Bombay annonce que la poétesse Naidu, qui a succédé à Gandhi et à Abbas Tyabji, comme chef de la campagne de désobéissance civile, est arrivée à Bombay, venant d'Allahabad et se rendant à Gujrat.

Mme Naidu a confirmé que le congrès nationaliste hindou avait décidé que Dharrasana serait désormais le centre d'action des nationalistes hindous pour la propagande de désobéissance.

Faisant allusion à la prochaine attaque qui doit être dirigée contre le dépôt de sel de Dharrasana, Mme Naidu a déclaré :

« Je vais à la mort ou à la victoire ».

« Des amis ont cherché à me dissuader, étant donné mon âge, de poursuivre une telle campagne, mais j'ai le sentiment d'agir sous une inspiration ».

« Je me rends bien compte de la grande responsabilité qui m'incombe et ni la prison ni la mort ne me feront reculer devant la tâche qui m'est dévolue ».

Le beau-frère de Mme Naidu, Mme Kmalu, dit-elle, attaque demain le dépôt de Wadala (faubourg de Bombay).

Millet et Cazot sont interrogés

Mélan, 15 mai. — J.-C. Millet et Paul Cazot ont été interrogés, aujourd'hui, par M. Milon, Juge d'instruction, à Mélan, chargé de l'affaire des faux tableaux de Barblon. J.-C. Millet a été entendu le premier. Le juge lui a fait préciser les circonstances dans lesquelles il avait fait connaissance de Paul Cazot et de M. Crawford Thompson, de Londres.

M. Thomson s'intéressait fort aux tableaux de J.-C. Millet. Le petit-fils du grand peintre se fit connaître et des relations s'établirent entre eux par la suite. J.-C. Millet vendit à M. Thomson sept tableaux qui furent exposés dans le magasin de vente de Londres à l'enseigne : « Barblon House ». L'un de ces tableaux figurait, dit-on, au Musée d'Edimbourg. Paul Cazot a été interrogé à la fin de l'après-midi.

Faisant abstraction de toutes les fantaisies dont cette affaire a été entourée dès le début, on peut dire qu'après une journée d'interrogatoire Paul Cazot a fait, en tout, sept tableaux et quinze dessins à la manière de Millet, mais sans les signer. Ces dessins et tableaux lui ont rapporté 80.000 fr. environ et 400.000 fr. à Millet qui les authentifiait à tort. Cazot ne copiait pas les œuvres du grand peintre, ses peintures étaient exécutées d'après des dessins et ces dessins d'après des tableaux. Il ne s'occupait pas de ce que devenaient ses œuvres.

Le Conseil des Ministres a décidé que l'anniversaire des trois journées de 1930 serait officiellement commémoré les 27, 28 et 29 juillet prochains.

La surproduction du charbon en Angleterre



La production du charbon gallois dépasse de beaucoup les demandes et l'on peut voir des millions de tonnes de charbon charbon sur des monts, attendant d'être envoyés aux clients. (Wide World photos.)

LE MOUVEMENT FÉMINISTE EN ALLEMAGNE

Paris, 15 mai. — Le ministre des P.T.T. communique les renseignements suivants :

« Avant même que le Gouvernement n'ait fait connaître les échelles de traitements qu'il se propose d'établir en exécution des dispositions des lois des 29 décembre 1929 et 16 avril 1930, les commis des postes, télégraphes et téléphones affirment que ces échelles ne sauraient leur donner satisfaction et créent une agitation autour de leurs revendications ».

« Si, avant de se livrer à ces manifestations regrettables, les commis des postes avaient attendu la publication des futures échelles de traitements, ils eussent été obligés de reconnaître, d'une part, que la réforme en cours était poursuivie dans le respect des déclarations faites au Parlement et des parités établies par les grandes commissions de rajustement des traitements successifs et, d'autre part, que les chiffres ainsi fixés leur donnaient de très larges satisfactions ».

« Les commis des postes ne sont victimes d'aucun décalage, et il suffira de rappeler les traitements en vigueur avant la guerre, pour constater qu'ils n'ont pas de légitime sujet de revendication ».

« Les traitements à comparer sont respectivement :

	1914	Nouvelle échelle de majorat.
Minimum	1.900	10.500 5,5
Maximum	3.700	19.000 5,1
Cl. exception.	4.000	22.500 5,6

« Ce rapprochement brutal fait ressortir que, dans tous les cas, le coefficient 5 est dépassé ».

Une interpellation

Lyon, 15 mai. — M. A. Février, député du Rhône, président du groupe parlementaire des P.T.T., annonce qu'il déposera sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation sur l'attitude du Gouvernement à l'égard des travailleurs des services publics et sur les récentes déclarations du ministre du Budget, concernant le personnel des P.T.T.

A LILLE

Dans tous les services dépendant de la direction régionale des P. T. T., les employés et employées ont assuré le service comme de coutume, mais vers midi, au central téléphonique de Lille, et le soir dans les bureaux du poste, les employés firent la grève des bras croisés.

A partir de 11 h. les abonnés au téléphone s'embrassèrent en vain le central : il s'agissait d'une suspension de travail décidée jusqu'à 13 h. Mais les dames de l'interurbain, sur l'intervention de leur chef, reprirent le service plus tôt et à midi quinze, le service redevenait normal.

Le personnel mécanicien de l'interurbain n'avait montré aucune défiance.

Le mouvement ayant commencé à Paris à 11 heures, beaucoup d'abonnés désirent correspondre avec la capitale éprouvèrent de sérieux ennuis. Les communications Lille-Paris, très nombreuses, n'ont pu être exécutées. Il en est résulté de vives perturbations.

Des lenteurs ont été remarquées également au central téléphonique urbain. Le service téléphonique a également souffert de cette grève des bras croisés et nombre de télégrammes ne furent acheminés qu'à partir de 17 heures.

Entre 18 h. 30 et 19 h., les services des Postes ont été interrompus. Dans les bureaux de la ville, une affiche manuscrite indiquait à public que les opérations postales étaient momentanément suspendues.

A ROUBAIX

Aucune élection n'est signalée, dans les services des P.T.T. à Roubaix. Les communications urbaines n'ont donc subi aucune perturbation, seules les communications avec Paris ont souffert de la grève aux heures citées plus haut.